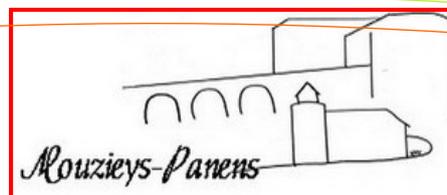


## La Gazette des créneaux



### Le mot du Maire

Bonjour à toutes et tous,

Pour nous les activités se poursuivent activement et vous retrouverez dans ce numéro 32, une grande partie des travaux, de tout type, les articles de nos associations, des photos et des faits marquants.

A la veille des congés d'été, je renouvelle les consignes de bons comportements, de respect du voisinage, du bruit et autres, toujours sujets à dérapages, même si nous sommes en milieu rural.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est définitivement terminé. Il est opérationnel depuis le 2 juin, il annule notre carte communale datant des années 2010 ; les annexes pour les servitudes environnementales restent inchangées : zone protégée de l'église et zone paysagère de Cordes-sur-Ciel.

Les travaux de voirie ont à peine débuté avant les vacances ; ceux du logement 3 sont en cours et le mur des lices des créneaux doit débuter au mois de juillet. Notre projet Energie collective ACC (autoconsommation collective) avance à petit pas ; nous n'avons pas de réponses très rapides.

Comme chaque année, c'est avec plaisir que je remercie les administrés qui dégagent les arbres ou branches sur la voie publique, coupent ou tondent les bas-côtés, ramassent les déchets abandonnés à côté des poubelles au lieu de les déposer à la déchetterie, débouchent les aqueducs submergés.

Notre fête des voisins a regroupé de nombreux participants. La bonne humeur régnait, même enfermés dans notre salle des fêtes. Poursuivons sur cet élan pour animer les festivités estivales.

Notre site internet <http://mouzieys-panens.fr> reçoit tous les jours de nouveaux visiteurs. A présent vous pouvez consulter les délibérations du conseil municipal.

Les vacances s'annoncent animées : nous pourrons assister à quelques spectacles et diverses fêtes organisées dans la commune ou dans les communes voisines. N'hésitez pas à venir partager un moment agréable.

Bonnes vacances estivales

Claude BLANC  
Maire

## Comité des fêtes

2025 a commencé avec l'organisation des concours de belote les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois. Soirées conviviales, bonbons et gâteaux sont offerts par le comité des fêtes. Toutes les équipes sont récompensées.

Le 1<sup>er</sup> juin, le vide-greniers a été annulé sur les lices des créneaux à cause des travaux du mur des remparts mais le concours de belote a été maintenu.



**La fête du village aura lieu samedi 23, dimanche 24 et lundi 25 août 2025.**



Cette année, Monsieur Jacques Campmas avec ses produits fermiers régalera nos papilles avec son cochon cuit au feu de bois accompagné de ses légumes. Des stands de fromages et de desserts seront également à votre disposition.

La soirée sera animée par « les deux enchanteurs ».  
France et son équipe nous feront chanter et danser toute la nuit.

Tout au long de l'année, le comité organise des manifestations pour garder notre village vivant et se retrouver pour passer des moments agréables. Nous remercions tous les bénévoles qui, par leur présence, rendent tout cela possible.

Nous comptons sur vous pour réserver votre week-end d'août. Nous avons besoin de petites mains pour se joindre à nous et perpétuer les activités du comité. *Contactez-nous au 06.34.25.08.19.*

### BUDGET 2025

Nos impôts directs locaux restaient inchangés au même taux depuis plus de 10 ans. Cette année, les transferts de compétences vers la communauté des communes entre autres, se sont poursuivis.

Le conseil municipal a décidé de procéder à une baisse de 3 % des impôts locaux directs.

Donc pour cette année notre budget fonctionnement s'équilibrera pour un montant total de 241 869.59 € pour satisfaire les charges salariales, les indemnités et l'entretien normal des bâtiments et de la voirie.

Pour la partie du budget investissement, le montant s'élève à 244 944.80 € auquel il faut rajouter 55 520.00 € de report de l'année précédente, soit un total général de 300 464.80 €.

#### Budget de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges caractère général	87 962,00	Report	116 674,36
Charges personnel	60 500,00	Redevances	1 300,00
Atténuation charges	21 352,00	Impôts locaux	49 519,00
Charges gestion courante	26 200,00	Dotations	104 180,00
Charges financières	5 200,00	Revenus location	48 200,00
Opération d'ordre	40 655,59	Opération d'ordre	40 655,59
Vjr. Section inv.	118 659,36		
<b>Total général</b>	<b>360 528,95</b>	<b>Total général</b>	<b>360 528,95</b>

#### Budget investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'exécution	60 629,85	FCTVA/TAM	7 000,00
Remboursement emprunt	12 750,00	Subventions	18 000,00
Cautions	1 000,00	Neutralisation amort	40 655,59
Opération d'ordre	40 655,59	1068	116 149,85
Investissement	189 429,36	Vjr. fonctionnement	118 659,36
<b>Total général</b>	<b>300 464,80</b>	<b>Total général</b>	<b>300 464,80</b>

## Le patrimoine à l'honneur grâce à vos papilles !

Cette année, l'Association **Culture & Patrimoine** a donné une nouvelle orientation à ses actions : les bénéfices des repas d'hiver serviront désormais à restaurer le **petit patrimoine non classé** de notre village. Une belle initiative qui mêle convivialité et transmission !

Ces repas, initiés par **Bernard DELPECH** avec le soutien culinaire de notre chef local **Jean-Luc DENONAIN**, sont préparés avec enthousiasme par des **bénévoles** (toujours les bienvenus !) dans les cuisines mises à disposition par le **foyer du Ségala** pour une modique somme.



**Ce qui sera restauré cette année :**

- Le **socle du calvaire – croix de la place du village**, confié à des artisans locaux
- Les **chemins de croix** de la chapelle Saint-Dominique et de l'église Saint-Pierre
- Le **visage de la Vierge** de la chapelle Saint-Dominique

Les deux derniers seront restaurés par une professionnelle de Lacapelle.



Le **26 mai**, une équipe de bénévoles motivés a retroussé ses manches pour nettoyer les sacristies de **Saint-Dominique** et **Saint-Pierre de Panens** - un grand ménage qui n'avait pas été fait depuis plus de **35 ans** !

Autre fait marquant : l'autel de Saint-Dominique (le plus beau de nos trois églises !) a été transféré à Saint-Michel et celui de Saint-Michel a rejoint Saint-Pierre de Panens qui n'avait jusqu'alors que des tréteaux.

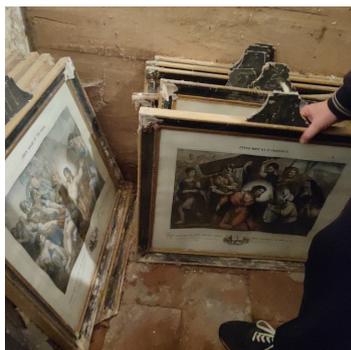
Bien entendu, tout cela s'est fait avec l'accord bienveillant de notre prêtre, **Jean-Kamel**.

Merci à cette **belle équipe** qui, après l'effort, a partagé un bon repas dans la bonne humeur ! Et merci à vous tous : en venant à nos repas, **vous participez activement à la restauration de notre patrimoine**.

Des **concerts** ont animé Panens, en mai 2024, ainsi que Saint-Michel au printemps dernier. D'autres rendez-vous musicaux sont prévus cet été : une belle occasion d'**ouvrir nos églises au public** et de faire (re)découvrir notre patrimoine.

Par ailleurs, lors d'une visite au **Mémorial d'Argelès** cette année, j'ai eu l'occasion de partager avec l'équipe les **recherches menées sur les Espagnols du Cordais**, notamment grâce au précieux témoignage de **Pierre Perez**. Ces travaux, désormais consultables sur notre site, ont suscité un vif intérêt. Notre **livret** a même été intégré à leurs **archives**, une **belle reconnaissance** pour un travail de mémoire mené avec soin pendant près de **deux années**. Une autre preuve que notre patrimoine — qu'il soit matériel ou immatériel — mérite d'être mis en lumière et transmis.

Vous avez des idées ? Une envie de vous investir ? N'hésitez pas à nous contacter ou à **rejoindre l'équipe** : il y a toujours une place pour les curieux, les passionnés, et les amoureux de notre village.



## VOIRIE

Les intempéries toujours aussi violentes dégradent fortement notre réseau routier ; son entretien devient de plus en plus difficile et cher.

Pour 2025, les voies à traiter seront d'abord les plus dégradées comme le petit chemin de Fournayrous, la côte de la route de Grèzes, le bouclage du Cami dal Castel d'Aïgo et la rue du Thouron. Comme les années précédentes, l'entreprise effectuera un arasage des bas-côtés et un renforcement des chaussées.

Pour le fauchage, réalisé en 2 parties, une coupe de sécurité dès la mi-juin et enfin, un fauchage complet fin juin viendra terminer le nettoyage des bas-côtés de nos routes .

Encore un grand merci à ceux qui nettoient, « rotofilent », fauchent et élaguent les itinéraires à proximité de chez eux et pour le temps consacré à ces travaux.

## PLUi

Notre Plan Local Urbanisme intercommunal arrive enfin à son terme. Il est approuvé par l'ensemble des communes de la communauté des communes après avoir franchi toutes les étapes obligatoires : avis des parties prenantes associées, enquête publique et, après approbation, déposé à la Préfecture du Tarn.

Signé par le Préfet, il deviendra opérationnel et notre ancienne carte communale deviendra obsolète et disparaîtra définitivement. Les servitudes pour leurs parts demeurent, comme le patrimoine culturel : monuments historiques (Eglise St Michel) et les monuments naturels et sites (zone protégée de Cordes-sur-Ciel).

Les dépôts des dossiers d'urbanisme, pendant cette période transitoire, restent inchangés pour le moment. Ils sont déposés en mairie. L'instruction est en cours de discussion entre les mairies , la communauté des communes, le service d'instruction de la Direction Départementale des Territoires et la Préfecture du Tarn.

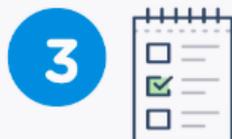
## Les étapes après la délivrance d'une autorisation d'urbanisme



J'affiche mon autorisation sur mon terrain visible depuis l'espace public, tout le long du chantier.



J'envoie ma déclaration d'ouverture de chantier (DOC) à la mairie.



J'effectue ma déclaration d'achèvement et de conformité des travaux.



À la fin des travaux, je procède à la déclaration fiscale sur le site : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

**Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés ?**



**Pensez à le déclarer !**

Qui ? Où ? Comment ?  
Quoi ? Quand ? Pourquoi ?

**À QUI ?**

➔ **Auprès de votre mairie** : effectuez une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT).

Et

➔ **Auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**, et plus précisément auprès du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)

La DGFIP a connaissance de chaque autorisation d'urbanisme déposée.

Il est **obligatoire** de déclarer la fin de vos travaux auprès de nos services.

Les informations transmises permettront la **mise à jour de l'évaluation de votre bien en matière d'impôts locaux ainsi que le bénéfice éventuel d'une exonération.**



La DAACT n'est destinée qu'à votre mairie et ne permet pas d'informer la DGFIP.



Par flux informatique, nos services sont informés de votre demande d'autorisation d'urbanisme.

Cette information donne lieu à l'envoi d'un 1<sup>er</sup> mail qui vous demande d'indiquer la nature des travaux et la date prévisionnelle d'achèvement de ceux-ci (cette date reste modifiable ultérieurement si besoin).

Un 2<sup>nd</sup> mail vous sera transmis le jour de la date prévisionnelle d'achèvement : vous devrez alors effectuer votre déclaration foncière et/ou d'urbanisme.

**QUAND ?**



Dans les **90 jours** de l'achèvement de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation.

**Comment dois-je déclarer ?**



Par internet, en vous connectant à votre espace particulier sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
Rubrique « Gérer mes biens immobiliers »

Une pastille « déclaration foncière attendue » apparaîtra sur le local concerné par les travaux.

Par dérogation via un ou des formulaire(s) papier selon les cas, téléchargeable(s) sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)



Selon les cas : 6840-SD, et/ou H1, H2 ou IL\*  
*\*précisions sur la page suivante*

**Qu'est ce que je déclare exactement ?**

Il est **fortement conseillé de privilégier la déclaration en ligne sur GMBI** : en effet, elle vous guide automatiquement, via un parcours déclaratif analysé et déterminé par notre système informatique, selon votre cas, pour effectuer votre déclaration foncière et/ou votre déclaration d'urbanisme.

En cas d'impossibilité de déclarer en ligne, vous devrez déterminer quels imprimés seront nécessaires pour effectuer vos obligations déclaratives.

Tous les imprimés et leurs notices sont disponibles sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

**Obligatoirement : la déclaration foncière**

1 Les travaux effectués dans un local dont vous êtes propriétaire, qu'il s'agisse de constructions nouvelles (ex : piscine), d'une addition de construction (ex : véranda accolé à votre maison), d'un réaménagement intérieur (ex : transformation d'un garage en chambre), ou d'une démolition partielle ou totale doivent obligatoirement faire l'objet d'une **déclaration foncière**.

... Elle **permet de mettre à jour l'évaluation de votre bien.**

En cas d'impossibilité, je déclare papier :

- déclaration H1 : pour une maison
- déclaration H2 : pour un appartement
- déclaration IL : pour toute modification sur un local existant

**Et, selon les cas : la déclaration d'urbanisme**

Dans certains cas, la déclaration foncière doit s'accompagner d'une déclaration d'urbanisme, pour les cas où votre projet est soumis à la taxe d'aménagement. Quels sont ces cas ?

2 La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m<sup>2</sup> et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Y sont soumis les abris de jardin (même démontables) ou toute autre annexe (véranda, par ex) construites à l'extérieur de votre maison. Les piscines ou le photovoltaïque au sol également.

Les bâtiments non couverts, comme les terrasses, ou ouverts sur l'extérieur comme les pergolas, sont exclus de la surface taxable.

En cas d'impossibilité, je déclare papier :

- déclaration 6840-SD

**Mes travaux sont-ils taxables ?**

Dans certains cas, vos travaux nécessitent une autorisation d'urbanisme, mais ne sont pas taxables (et donc pas à déclarer) auprès de nos services. Il s'agit par exemple de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit, d'un ravalement de façade, de la pose d'une clôture ou d'un mur séparateur (cas les plus fréquents).

En principe, le système informatique identifie ces dossiers et les invalide automatiquement. Toutefois, en cas d'une indication de libellé des travaux incomplet ou absent, vous pouvez être sollicité à tort.

Si vous êtes concerné, merci de bien vouloir nous l'indiquer en nous contactant (coordonnées en fin du dépliant) ou en complétant votre parcours GMBI en indiquant la nature exacte des travaux.



En cas d'absence de déclaration, nos services procéderont à l'évaluation d'office de votre bien.

**NOUS CONTACTER**

**Par internet :**

Via votre messagerie sécurisée. Connectez-vous à votre espace particulier, puis : Sélectionnez « écrire » et « mes biens immobiliers » puis « déclaration foncière »



**Par courrier :**

Centre des Finances Publiques  
Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)  
4 Avenue Charles DE GAULLE 81108 CASTRES CEDEX

**Par téléphone :** 05 63 62 52 00

Je n'arrive pas à déclarer. Pour être accompagné, prenez RDV sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique :

**Contact et prise de RDV**

Sélectionnez : « votre demande concerne : la gestion de votre patrimoine », puis : « au sujet de : une déclaration de travaux »



## Travaux

Les travaux de la cour du château sont terminés. Nous poursuivons la rénovation de nos logements communaux et particulièrement le logement n° 3. Après un audit énergétique réalisé par un bureau d'études, et afin de parfaire le logement en consommation énergétique, ce logement sera isolé et mis aux normes actuelles : isolation des murs extérieurs, planchers et plafonds, mise en place d'une VMC et enfin une mise aux normes électriques nécessaire.

Le mur des Lices des créneaux présente un désordre important ; sa réparation est impérative. L'entreprise est choisie et les travaux ne devraient pas tarder. Durant la phase des travaux, les Lices seront fermées à la circulation, et les bacs poubelles déplacés.



## Voyage à Castres avec les aînés

Cette année, le voyage organisé avec " Lous Garrics de Bournazel " nous emmène dans le sud Tarnais, et plus particulièrement à Castres.

Arrivés au niveau des Jardins de l'évêché, dessinés par Le Nôtre - jardinier attitré de Louis XIV - notre première visite nous amène au musée Goya. Nous voilà partis à la rencontre des plus grands peintres espagnols depuis la Renaissance jusqu'à aujourd'hui. Les œuvres de Goya, Miro, Velasquez, Picasso, et bien d'autres défilent sous nos yeux au gré des différents étages du musée (plus belle collection d'œuvres d'art hispanique de France après le Louvre) .



Deuxième halte incontournable : le musée Jean Jaurès. Il faudrait un livre entier pour brosser le portrait de celui qui aura marqué l'histoire foisonnante de notre pays de l'avant-guerre de 1914. Cet homme politique, né à Castres en 1859, a marqué l'histoire de France par ses idées et ses valeurs. De l'affaire Dreyfus à la défense du droit des travailleurs, jusqu'aux débats houleux à l'assemblée nationale et aux duels homériques avec le marquis de Solages pour défendre les mineurs de Carmaux. Quelle vie trépidante pour cet infatigable orateur !

Hélas, un illustre inconnu au nom prédestiné de Villain mettra fin à la destinée de cet homme immense. Il était bien dans l'ordre des choses de lui consacrer un musée dans sa ville natale.



Dernière étape, plus reposante celle-ci, embarquement sur le coche d'eau pour une flânerie au fil de l'Agout. Réplique des diligences fluviales du XVIIème siècle, il nous permet de remonter la rivière jusqu' au Parc de Gourjade, poumon vert de la ville.

Ainsi s'achevait la visite de la sous-préfecture du Tarn.

A bientôt pour de nouvelles chroniques

## Les Actus de l'Office de Tourisme

Professionnels, habitants, visiteurs : La Toscane Occitane poursuit ses actions d'accompagnement et d'accueil afin de valoriser notre destination."

Pour donner suite à sa **conférence exceptionnelle sur l'intelligence artificielle** organisée le 03 mars 2025, l'Office de Tourisme accompagne les prestataires locaux dans cette transition au sein du secteur touristique, par la prise en charge partielle, de 75% à 100%, de formations en ligne ou en présentiels. La première session fut un beau succès et la seconde, le 23 mai est complète. Une réflexion est en cours pour proposer de nouveaux rendez-vous.

### L'application MobileEnQuête(s)'enrichie en 2025 de contenus audios.

Outil ludique et interactif pour découvrir six cités emblématiques de notre territoire, l'application évolue pour permettre à un plus large public l'accès aux contenus. Cette nouveauté vise à rendre l'expérience encore plus vivante. Gratuite, facile d'utilisation, elle est aussi disponible en anglais et en espagnol. Depuis sa sortie en avril 2024, elle a dépassé les 6000 téléchargements et a décroché la **4<sup>e</sup> place aux Trophées de la Communication** en décembre 2024.

### Un nouveau site web pensé pour tous

Conçu comme un **compagnon du quotidien** aussi bien pour les visiteurs que pour les habitants. L'expérience utilisateur a été repensée pour un accès rapide à l'information, avec un **menu simplifié**, des contenus enrichis et des **entrées thématiques** :

- **Agendas ciblés** : agenda des familles, agenda vigneron...
- **Blog bons plans** : coups de cœur des conseillers en séjour, leurs circuits testés et leurs conseils d'experts.
- Une rubrique "**Je suis (d') ICI**", qui donne aux habitants et visiteurs du moment des infos pratiques (restos ouverts, médiathèques, marchés, Pass Tarn...).
- **Nouveauté 2025 !** : un **agenda audio** accessible 24h/24

### Un agenda audio pour plus d'accessibilité

La Toscane Occitane innove avec un agenda audio, complément idéal à son agenda en ligne sur son site web. Les événements locaux sont désormais disponibles en écoute. Pratique et inclusif, ce format vise à réduire la fracture numérique. Une solution accessible à tous, pour être toujours au cœur de l'actualité culturelle et événementielle du territoire de La Toscane Occitane.

#### Deux formats d'écoute :

-  En ligne, depuis le site [www.la-toscane-occitane.com](http://www.la-toscane-occitane.com), sous forme de **capsules audio** ;
-  Par téléphone, via une **ligne dédiée non surtaxée** : **05 31 51 11 45** (accès aux infos des 3 jours à venir, 24h/24).

Il est également possible de s'abonner à la newsletter mensuelle pour l'agenda des manifestations du territoire.

**La Toscane occitane dans le métro toulousain.** Depuis le 28/04/2025 et jusqu'à la fin du mois de mai, la Toscane occitane s'affiche fièrement dans le métro toulousain. L'Office de tourisme lance une **campagne de notoriété d'envergure** pour rendre notre destination toujours plus visible. L'objectif est de capter l'attention des Toulousains et de les inciter à la découverte de notre beau territoire sur un week-end ou un plus long séjour.

Le programme des **visites guidées insolites et immersives** concoctées par l'Office de Tourisme, en partenariat avec l'AGIT (Association des Guides-Interprètes du Tarn) et La Fabrique à visites reprend le 22 juillet.

À travers les rues pavées de nos villes et bastides, suivez de curieux personnages costumés. Ils vous conteront des histoires, des légendes et parfois même des loufoqueries sur les lieux qui vous entourent. La collection 2025 est en ligne ! Réservez dès maintenant votre visite <https://www.la-toscane-occitane.com/visiter/visites-guidees/insolites/>

## Importance de la formation aux gestes de premiers secours

**En France, on estime que 20 000 vies pourraient être sauvées chaque année si 80 % de la population était formée aux gestes qui sauvent.**

Quel que soit votre âge et votre situation vous pouvez être amené à réagir en cas d'urgence. Il est donc absolument nécessaire de se former pour pouvoir prodiguer les premiers secours.

L'ensemble des élus de la commune soutient cette formation en la proposant au sein de la commune et en prenant une partie des frais à sa charge.

### La formation PSC, que ça veut dire ?

PSC = Premiers Secours Citoyen = 1 journée de formation de 7h accessible pour tous à partir de 10 ans = acquérir les bases pour intervenir dans des situations d'urgence.

### Qui ? Pourquoi ?

Toute personne qui souhaite maîtriser les gestes élémentaires de secours en cas d'urgence vitale peut y participer. C'est l'occasion d'apprendre à réagir face à des situations de la vie quotidienne (malaises, fractures, brûlures...). L'objectif est bien sûr d'acquérir des connaissances... mais pas seulement ! Vous allez pratiquer les gestes pour vous sentir plus à l'aise en situation réelle. A la fin de la journée, vous sortirez avec de nouvelles compétences... Mais surtout avec la confiance pour agir et alerter les secours !



### Alors pourquoi pas vous ?

N'hésitez pas à venir en famille, seulement avec votre enfant, avec votre voisin. Le coût par participant est de 70 € par personne avec une prise en charge par la mairie de 40 €. Si vous êtes intéressés, si vous avez des questions sur la formation, le tarif, l'organisation, passez à la mairie pour en discuter.

## Réduisons nos déchets, en utilisant des « éco-gobelets » !

**-Mise à disposition gratuite par la 4C-**



Dans une logique de réduction et de prévention des déchets, la 4C permet aux organisateurs d'événements festifs, culturels et/ou sportifs, de contribuer au respect de l'environnement.

Afin d'accompagner matériellement les associations et collectivités dans la mise en œuvre de cette démarche, la 4C met à disposition gratuitement jusqu'à 800 gobelets réutilisables, sous certaines conditions (consignes obligatoires, convention, lavage et séchage....)

Le système du gobelet réutilisable est devenu une excellente alternative aux gobelets jetables dans la mesure où ce gobelet, plus résistant, est lavable en machine et ne génère pas de déchets. N'attendons plus pour utiliser des alternatives au plastique jetable !

Réservation sur [servicedechets@4c81.fr](mailto:servicedechets@4c81.fr)

**Remerciements : Comité des fêtes et les Respélits pour la distribution  
Culture et Patrimoine (M & GB et GM) pour la relecture**

Bulletin d'information municipal (Juillet n° 32)

Mairie de MOUZIEYS-PANENS - Téléphone 05.63.56.12.07

[mairiemzp@mouzieys-panens.fr](mailto:mairiemzp@mouzieys-panens.fr)

Directeur de la publication : Claude BLANC - Rédaction : Commission d'information - Mise en page et composition : Christine TRANIER

Imprimé par nos soins. Tirage : 135 exemplaires

Retrouvez le bulletin sur le site officiel : <https://mouzieys-panens.fr>